

# L'implication du citoyen dans le développement d'une culture du risque

Matthieu Bitschené et Fabrice Mouret, Bureau de l'alerte, de la sensibilisation et de l'éducation des publics, Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, Ministère de l'Intérieur

« L'enfer, c'est les autres ». Si la maxime peut, suivant les circonstances, trouver un fond de vérité, elle se trouve quotidiennement démentie par l'action de centaines de milliers de bénévoles au service de leurs concitoyens. Trop peu de gens savent, par exemple, que derrière la visière du casque du pompier qui les secourt se trouve un homme ou une femme qui a quitté son travail et / ou sa famille pour participer à l'action de la collectivité en matière de sécurité civile. Le citoyen a en effet une place à part entière dans son dispositif juridique et opérationnel, place parfois méconnue et pourtant fondamentale.

## Le citoyen, un acteur au quotidien

La place du citoyen dans la gestion des risques majeurs ou de la vie courante est reconnue par la loi. L'article L.721-1 du code de la sécurité intérieure indique ainsi que « Toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile ». Si cette place est reconnue, elle est également relativisée et il n'est exigé du citoyen qu'une action inscrite « dans la mesure de ses possibilités ». D'où l'intérêt pour la société de veiller à ce que les possibilités de chacun soient les plus étendues possibles, afin d'ouvrir un large champ d'action et d'intervention. En effet, intervenir et agir, pour le citoyen, peut prendre des formes très différentes, qui sans être spectaculaires, n'en sont pas moins précieuses pour la bonne gestion des crises.

La simple prise de conscience, pour un

citoyen, de son environnement et des risques qui peuvent s'y concrétiser peut l'amener à les prévenir en les connaissant, ou être à même d'adopter les comportements les plus pertinents en cas de crise. Les principales consignes à respecter en cas de déclenchement du signal d'alerte<sup>1</sup> visent ainsi non seulement à permettre à la population de se mettre en sécurité, mais également à contribuer à la bonne marche de l'action des moyens de secours. Or, avec actuellement moins de 15 % de la population connaissant les principales conduites à tenir en cas d'événement<sup>2</sup>, les réactions peuvent aller à l'encontre de ce qu'exigerait la situation, et peuvent en alourdir le bilan.

Connaître les risques auxquels on est exposé du simple fait de son lieu d'habitation par exemple, pouvoir se protéger et protéger les autres en sachant donner l'alerte, appeler correctement les secours, savoir quand intervenir soi-même ou s'en abstenir, sont autant de facteurs clés contribuant à la bonne ou mauvaise gestion d'une crise. Pour y aider les citoyens, de nombreuses actions sont menées afin de leur permettre de disposer de l'information préventive permettant d'appréhender leur milieu et d'en connaître les risques identifiés. Les principales sont accessibles directement auprès des mairies (document d'information communale sur les risques majeurs) ou des préfectures (dossier départemental des risques majeurs), et contribuent ainsi à aider le citoyen à s'organiser en conséquence. La mise en place d'un plan familial de mise en sûreté (PFMS) en est l'aboutissement, et permettra, le jour où un aléa se concrétisera, de

pouvoir y réagir de la manière la plus appropriée.

Par ailleurs, une méthode a été ainsi développée au sein du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes (SDIS 06), appelée information préventive aux comportements qui sauvent (IPCS). Cette méthode permet au plus grand nombre de disposer des ressources nécessaires lors du déclenchement d'une crise. Loin d'être une formation technique, elle vise à développer la résistance à la panique et s'appuie essentiellement sur une approche comportementale pouvant être dispensée à des publics très variés, scolaires ou adultes. Créée dans les années 1990, cette méthode fait l'objet à la fois de travaux théoriques, doctorats et mémoires de master, comme de nombreuses mises à l'épreuve par la confrontation de populations ayant bénéficié de cette information à des événements divers.

## Le citoyen et la chaîne du secours

Si l'implication de chacun en tant que citoyen est une clé de la réussite de la gestion de crise, la participation de quelques uns aux dispositifs de secours est peu connue et pourtant essentielle. Au sein des personnels de la sécurité civile, la figure la plus connue est bien entendu celle du sapeur-pompier. Cependant, une grande part de la population ignore que 80 % d'entre eux, soit près de 200 000 personnels, contribuent aux missions de secours de manière bénévole, et acceptent, pour le bien commun, la charge d'une activité

lourde et dangereuse. Cette implication majeure doit cependant bénéficier de la reconnaissance qu'elle mérite, car si « *le sapeur-pompier volontaire prend librement l'engagement de se mettre au service de la communauté (...) il exerce les mêmes activités que les sapeurs-pompiers professionnels* »<sup>4</sup>.

De même, la participation des associations agréées de sécurité civile permet d'associer 200 000 bénévoles aux actions de secours, et de mettre à disposition des moyens importants ainsi que des compétences spécifiques.

Enfin, depuis la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004, les communes ont la possibilité de mettre sur pied une réserve communale de sécurité civile, chargée d' « appuyer les services concourants à la sécurité civile en cas

*d'événements excédant leurs moyens habituels (...) »*<sup>5</sup>.

La citation d'Haroun TAZIEFF pourrait résumer à elle-seule ce qui est attendu du citoyen dans le développement d'une culture du risque : : « **la seule façon d'éviter, autant que faire se peut, les catastrophes ou accidents graves, ou d'en limiter les effets, c'est de s'y préparer sans esprit catastrophiste mais avec lucidité et détermination** ». En effet, développer la résilience des citoyens et de la population, c'est contribuer non seulement à sa protection, mais également au développement de l'ouverture et de l'attention aux autres. C'est donc participer à la réduction des incivilités et renforcer la qualité du « vivre ensemble ». L'implication des citoyens dans la gestion des risques est une

condition incontournable à son succès, tant leur apport est prépondérant au niveau de l'organisation institutionnelle comme au niveau de la facilitation de l'action des secours. Le développement de la culture du risque auprès du grand public est donc un impératif, afin que cette ressource soit pérennisée et que la population ait les capacités de résilience lui permettant de faire face dans les meilleures conditions possibles à la survenue des aléas.

■ ■ ■

1 Voir sur [www.interieur.gov.fr](http://www.interieur.gov.fr)

2 Rapport 2011 du délégué aux risques majeurs (ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie)

3 <http://www.sdis06.fr/>

4 Code de la sécurité intérieure, article L723-6

## Plan familial de mise en sûreté

Une catastrophe majeure, qu'elle soit d'ordre naturel ou technologique, demeure une épreuve désorganisant la société et laissant l'individu seul face à la crise au cours d'un temps plus ou moins long. Dans ce cas, la préparation demeure un moyen efficace pour chacun de faire face à un tel événement et constitue une responsabilité conjointe, relevant des pouvoirs publics mais impliquant également le citoyen qui peut et doit y participer.

Le plan familial de mise en sûreté (PFMS) répond à cela. Il est, en effet, un outil à la disposition des habitants exposés à un risque naturel ou technologique. Sa finalité est de permettre aux citoyens d'anticiper au mieux la gestion de l'événement et de se préparer à le vivre de la façon la moins éprouvante. Il doit conduire ainsi à la diminution de leur vulnérabilité face à ce risque et développer la culture du risque des populations.

Le PFMS est un document intégré dans la nomenclature ORSEC et participe pleinement à la réponse globale de sécurité civile.

En 2011, le ministère de l'Intérieur, par le biais de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC), et l'institut des risques majeurs (IRMa) ont édité un guide « Je me protège en famille » présenté sous la forme de brochure indiquant les bonnes pratiques à adopter en cas d'événement et des fiches à compléter afin de construire son propre plan. À cette brochure, est associé un DVD « J'apprends à me protéger » qui présente pour les risques de la vie courante, les risques sanitaires et les risques majeurs les points suivants :

- une description synthétique,
- les réflexes à adopter,
- des informations pour tous sous formes de brochures, de jeux...
- des liens internet utiles.



Voir les exemples de PFMS adaptés :  
Ville de Nice et Ville de Grenoble